

REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE DE GUINEE

- Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE POPULAIRE

NATIONALE

LOI N° 005/APN/84

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET D'UN
MONTANT DE CINQ MILLIONS NEUF CENT MILLE DINARS
KOWEITIENS (5.900.000)

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE

Vu les articles , 64 - 65 - 66 et 90 de la Constitution
Après en avoir délibéré

ADOpte LA LOI DONT LA TENEUR SUIt :

Article 1.- Est ratifié l'accord de prêt de CINQ MILLIONS NEUF
CENT MILLE DINARS (5.900.000) Koweitiens conclu entre les Gouver-
nements de la République Populaire Révolutionnaire de Guinée et
Koweitien destiné au projet de la route Guéckédou - N'Zérékoré -

Article 2.- La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal
Officiel de la République .

Ainsi délibéré en séance publique ./-

Conakry, le 23 Février 1984
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE NATIONALE


DAMANTANE CAMARA